Solde de tout compte

Par CLD
Bonjour,
J'ai reçu un solde de tout compte suite à la fin de mon CDD que j'ai effectué dans une collectivité territoriale.
J'ai bien compris que le dernier bulletin de salaire faisait office de justificatif de solde de tout compte dans l'administration publique.
En revanche, seul le montant figure sur le bulletin de salaire. J'aimerais que le nombre de jours de congés payés figure dessus également. Or, la colonne est vide.
Pouvez-vous m'indiquer si je suis en droit de réclamer cette précision qui me semble indispensable.
Dans l'attente de votre retour, je vous remercie pour votre attention.
Cordialement
Par yapasdequoi
Bonjour, Sauf erreur, le solde de tout compte inclus le paiement des congés payés non pris lors de la fin de contrat. Donc le solde de CP est logiquement nul.
Bonjour
Quel était votre statut pour quel sorte de poste ?
Je pense notamment au statut vacataire ou il n'y a pas de droit à congé vu l'objet, je pense aux contractuels en contrat annualisé qui prennent déjà en compte les CPs dans l'organisation de vos horaires . Après si le problème est que vous avez reçu le paiement de vos congés sans qu'ils apparaissent nulle part, je vous conseille de vous rapprocher de votre admnistration, même si, vous l'avez compris,ils font à minima pour les justificatifs de fin de contrat
Par kang74
Thomas75 cela peut aider les salariés du droit privé .
Mais CLD n'est pas salarié il est agent contractuel ou vacataire , le code du travail ne le concerne pas .